

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DES REPRESENTANTS DE PROXIMITE SECTEUR NORD DU 31/03/2023

Le présent compte rendu de la réunion des représentants de proximité de la région NORD du 31/03/2023, est effectué par la Direction et adressée à tous les RDP de la région NORD et les membres du CSE rattachés à cette région.

Le présent compte rendu reprend les points abordés lors de la réunion du 31/03/2023 relatifs aux sujets prévus dans le cadre des attributions des RDP, à savoir :

- Contribuer à la remontée d'informations entre les salariés et leurs représentants au sein du CSE, notamment en matière de réclamations individuelles.
- Constituer pour les salariés de leur zone de proximité des interlocuteurs pour relayer d'éventuelles problématiques liées à des sujets de l'ordre de la santé, sécurité, des conditions de travail.
- Effectuer des visites de sites relatives aux conditions d'hygiène, de sécurité et aux conditions de travail.

### Présents

ROSSO STEPHANE	SNEPS - CFTC	
LAMBERT MICHAEL	SNEPS - CFTC	
DUMON JEROME	DIRECTION	

### Absents

BOUCRY JEAN RODOLPHE	SNEPS - CFTC	
HAMBLI GERALD	SNEPS - CFTC	

### Excusés

FREDERIC BERTRAND	DIRECTION	/
TELLIER FRANCK	SNEPS - CFTC	

## Questions :

### Questions SNEPS-CFTC

La section SNEPS-CFTC souhaite inviter un assistant syndical pour la réunion.

1) Concernant la question 9 de la réunion du 07/10/2022 et reprise en question 3 dans la réunion du 02/12/2022, au sujet de la mise en place d'une caméra de vidéo-surveillance et d'un téléphone portable entreprise pour protéger l'agent et/ou les enfants en cas de litige.

Le SNEPS-CFTC demande quand sera mis en place le système DATI comme envisagée par la Direction ainsi que la mise en place d'une caméra de vidéo-surveillance.

**Réponse de la direction :** La mise en place d'un DATI est prévue au 01/04/2023. La mise en place d'une caméra n'est pas d'actualité. De plus le poste sera remplacé par des rondes à compter du 01/04/2023.

2) Concernant la question 2 de la réunion du 02/12/2022 au sujet de la mise en place d'un PTI et d'un téléphone portable entreprise.

Le SNEPS-CFTC demande quand sera mis en place le système DATI comme envisagée par la Direction.

**Réponse de la direction :** La mise en place d'un DATI est prévue au 01/04/2023.

3) Concernant la question 1 de la réunion du 03/02/2023 concernant le signalement de la part de Maxime LEVILLAIN PALAISE et des témoignages des autres agents.

Le SNEPS-CFTC demande où en est-on avec l'enquête préalable.

**Réponse de la direction :**

Ce n'est pas un sujet relevant de l'attribution des Représentants de proximité. Toutefois, nous vous informons que les agents susceptibles d'être témoins des faits rapportés ont été reçus et entendus.

Bien que les témoignages discordent entre les différents témoins, le seul élément vérifiable et confirmé par l'ensemble des salariés est la présence d'une caméra type GO PRO dans un casier fermé à clef dans le poste de sécurité. Aucun témoignage ne confirme avoir vu cette caméra allumée.

Un rappel a été fait sur la réglementation en la matière.

4) Sur les sites des TGI de Lille et TGI de Béthune, Philippe DAUBEUF subit un harcèlement moral depuis octobre 2021 de la part de [REDACTED]. Philippe DAUBEUF a établi un Cerfa en date du 28/06/2022 et remis à Ludovic CASTELLAIN sans aucun retour à ce jour.

Philippe DAUBEUF s'est rapproché de la médecine du travail pour s'exprimer sur sa situation et avoir du soutien psychologique par 3 fois, dernier entretien prévu le 29/03/2023.

Le SNEPS-CFTC demande une enquête et « pourquoi » rien n'a été fait à ce jour et quelle suite va être donnée à cette situation.

**Réponse de la direction :** Suite à un courriel de M. DAUBEUF le 27 janvier 2023 au sujet d'une discorde entre lui et [REDACTED], le service Ressources Humaines a contacté M. DAUBEUF le 30 janvier 2023. Les faits remontés par M. DAUBEUF à cette occasion ainsi que l'absence de toute preuve ou élément matériel n'ont pas permis de laisser présumer l'existence d'une situation de harcèlement à son égard. Le planning de [REDACTED] et Mr DAUBEUF est géré de sorte à ne plus les faire tourner ensemble, dans

la mesure du possible. Une médiation sera engagée entre les 2 parties si ces derniers doivent être amenés à retravailler ensemble (si le planning l'oblige).

5) Jean Rodolphe BOUCRY, SSIAP1 multi sites en arrêt maladie du 07/06/2021 jusqu'au 07/04/2023, vient de recevoir son planning pour le mois d'avril sans aucune affectation sur poste. Il s'inquiète de cette situation. La société CHALLANCIN va rémunérer un salarié protégé gracieusement affecté à son domicile.

Le SNEPS-CFTC demande son affectation sur un site SSIAP.

**Réponse de la direction :** Mr BOUCRY nous a fait parvenir un nouvel arrêt couvrant la période du 07/02/2023 au 07/04/2023, **et transmis en date du 13/03/2023**. Si l'arrêt de Mr BOUCRY n'est pas de nouveau prolongé, il sera convoqué pour **passer une visite médicale de reprise**.

6) A compter de Mai 2023, la formation Maintien et Actualisation des Compétences Agent de Prévention et de Sécurité (MAC APS) passera de 24h à 27h pour intégrer un nouveau module relatif aux principes de la république.

Cette formation devra donc désormais être planifiée sur 4 jours au lieu de 3.

Cette formation pourra être faite avec une partie en présentiel et une autre à distance.

Le SNEPS-CFTC souhaite avoir des détails sur l'organisation de cette formation quand elle sera en partie à distance (quels modules, nombre de jours en présentiel...).

**Réponse de la direction :**

Une information a été diffusée à l'ensemble des collaborateurs CPS via Primobox le 20 mars 2023 à propos de l'organisation qui devrait être retenue par la majorité des centres de formation (sur 4 jours).

Certains centres pourraient retenir une organisation sur 3 jours avec des sessions journalières de formation plus longues. Le cas échéant, les collaborateurs seront informés via l'envoi de leur planning et de leur convocation.

Le Centre de formation Le Point Jaune nous communiquera prochainement des informations plus précises sur l'organisation de cette formation lorsque celle-ci se fera en partie à distance. 2 des 4 jours de formation devraient être concernés par les modules suivis à distance.

7) Sur le site CCMO Beauvais, Corentin PAUL recevait ses bulletins de salaire via myPrimobox jusqu'en Juillet 2019. A partir de 08/2019, il les recevait par courrier et depuis 09/2022 il ne reçoit plus rien ni par courrier ni via myPrimobox. Corentin PAUL a bien informé l'agence de Breuil de son changement d'adresse.

Le SNEPS-CFTC demande la réédition des bulletins de salaire depuis 09/2022 ainsi que la reprise de l'envoi via myPrimobox.

**Réponse de la direction :**

Monsieur PAUL a formulé sa demande de changement d'adresse par mail le 02/12/2022. Le 05/12/2022 l'agence de Breuil a répondu à Monsieur PAUL en lui demandant son justificatif de domicile pour pouvoir prendre en compte la modification de son domicile. Cette demande est restée sans réponse à ce jour. Sans justificatif de domicile, aucun changement d'adresse ne peut être pris en compte.

L'agent ne souhaitant pas être contacté sur son adresse mail, l'agence n'a donc aucun moyen de communication pour transmettre à l'agent les bulletins demandés. Une relance par téléphone a été réalisée.

8) Sur le site CCMO Beauvais, Abdellaziz EL MANSORI a fait une réclamation concernant les 15 heures d'absences injustifiées notifiées sur le bulletin de salaire de Mars 2022. Le 20/03/2022 et le 22/03/2022, il lui a été impossible de se connecter sur E-MANAGER. Il a effectué ses rapports de garde sur la main courante papier (en pièces jointes). Il a fait une réclamation plusieurs fois par téléphone puis a déposé à l'agence de Breuil une réclamation papier en date du 19/09/2022. Le SNEPS-CFTC demande la régularisation des 12 heures pour la vacation du 20/03/2022 et de 7h50 pour le 22/03/2022 soit 19h50 dans les plus brefs délais.

**Réponse de la direction :**

La demande de régularisation de Monsieur El MANSORI a bien été envoyée et reçue par le service paie. La demande est en cours de traitement.

9) Sur le site CCMO Beauvais, le 31/12/2022 suite à une mauvaise manipulation Abdellaziz EL MANSORI a saisi une fin de service à 07h07 au lieu de 08h00. Gérald HAMBLI qui l'avait relevé ce même jour avait signalé les faits par mail le 03/01/2023 à 19h15. Le SNEPS-CFTC demande la régularisation des 0h88 d'absence injustifiée sur le bulletin de salaire du mois de décembre 2022.

**Réponse de la direction :**

Nous n'avons reçu aucune demande de régularisation de la part de Monsieur El MANSORI. Celui-ci doit faire une demande de régularisation pour que celle-ci soit transmise au service paye pour traitement.

10) Suite au mouvement des pertes et gains de marchés :

Le SNEPS-CFTC demande les listes actualisées pour les agences d'Orchies et Breuil le Sec.

**Réponse de la direction :**

**Breuil :**

AUDIENCES FORAINES CHATEAU THIERRY  
CA ET TJ AMIENS  
SOUS PREFECTURE DE VERVINS  
TJ AMIENS - ANNEXE DUBOIS  
TJ BEAUVAIS  
TJ COMPIEGNE  
TJ LAON - AUBRY  
TJ LAON - PLACE DU PARVIS  
TJ LAON - SERRURIER  
TJ SAINT QUENTIN  
TJ SENLIS  
TJ SOISSONS  
AUTOLIV SURVILLIERS  
BASE AERIENNE 112 DE REIMS-BETHENY  
CARREFOUR HYPER - CHALONS EN  
CHAMPAGNE  
CARREFOUR HYPER - CHARLEVILLE

CARREFOUR HYPER - EPERNAY  
CARREFOUR HYPER - L'ISLE ADAM  
CARREFOUR HYPER - REIMS CERNAY  
CARREFOUR HYPER - REIMS TINQUEUX  
CARREFOUR HYPER - RETHEL  
CARREFOUR HYPER - VENETTE  
CARREFOUR HYPER AMIENS  
CARREFOUR MARKET - ABBEVILLE  
CARREFOUR MARKET - DORMANS CHAVENAY  
CARREFOUR MARKET - LAMORLAYE  
CARREFOUR MARKET - LONGUEIL ANNEL  
CARREFOUR MARKET - LUZARCHES  
CARREFOUR MARKET - MARINES  
CARREFOUR MARKET - REIMS GAMBETTA  
CARREFOUR MARKET - VIARMES  
CARREFOUR MARKET - VILLERS SOUS ST LEU  
CARREFOUR MARKET - VILLERS-BOCAGE 80  
CARREFOUR SUPPLY - CREPY EN VALOIS  
CCMO MUTUELLE BEAUVAIS  
CLINIQUE LE BELLOY  
CLINIQUE SSR LE TILLET  
DEPARTEMENT DE LA SOMME  
EDF ALN ST LEU D'ESSERENT  
EDF REVIN  
EMPRISES MILITAIRES DE CHALONS EN  
CHAMPA  
FERME DU BOIS  
FORD  
INDUSTRILAB  
LECLERC RIBECOURT  
LEGRAND VERNEUIL  
MIPIH AMIENS  
PLANET WATTOHM  
PROFILAFROID  
SAINT GOBAIN ISOVER  
SNCF AMIENS  
SNCF TECHNICENTRE PICARDIE

**Orchies :**

CHAMBRE SOCIALE DOUAI  
CRGPAC - SITE DE HAZEBROUCK  
TJ AVESNES/HELPE  
TJ CAMBRAI  
TJ DOUAI - ANNEXE ST JULIEN  
TJ DUNKERQUE - ANNEXE QUAI AU BOIS  
TJ DUNKERQUE - ANNEXE RUE DU SUD  
TJ DUNKERQUE - PLACE DU PALAIS

TJ ET CA DOUAI - 47 RUE MERLIN  
TJ ET CA DOUAI -ANNEXE 106 RUE MERLIN  
TJ LILLE  
TJ LILLE - ANNEXE HALLES AUX SUCRES  
TJ VALENCIENNES - ANNEXE 8 MAI  
TJ VALENCIENNES - ANNEXE QUESNOY  
TJ VALENCIENNES - DENTELLIERES  
TPROX HAZEBROUCK  
TPROX MAUBEUGE  
TPROX ROUBAIX  
TPROX TOURCOING  
CPH LENS  
TJ ARRAS - ANNEXE SALENGRO  
TJ ARRAS - ANNEXE ST MICHEL  
TJ ARRAS - ETATS D'ARTOIS  
TJ BETHUNE - ANNEXE RUE D'AIRE  
TJ BETHUNE - PLACE LAMARTINE  
TJ BOULOGNE/MER - ANNEXE TINTELLERIES  
TJ BOULOGNE/MER - RESISTANCE  
TJ SAINT-OMER  
TPROX DE LENS  
TPROX ET CPH CALAIS  
AGENCE DE L'UE VALENCIENNES  
CNFPT LILLE  
ECOLE D'INFIRMIERES IFSANTE  
EFS - LOOS QBD  
EFS - MAISON DU DON DE LILLE  
EFS - SECLIN  
HOPITAL SAINT-PHILIBERT  
HOPITAL SAINT-VINCENT DE PAUL  
SNCF EX-TRI POSTAL D'ARRAS  
SNCF TECHNICENTRE D'HELLEMMES  
UL - BIBLIOTHEQUE LILLIAD  
UL - DUSVA  
UL - IUT RECUEIL